

9



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 1^{er} décembre 2009

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mardi 1^{er} décembre 2009

13 h

Prière.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance jusqu'à 15 h.

En conséquence, la séance, suspendue à 13 h 5, reprend à 15 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

L'hon. M. Byrne, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 1^{er} décembre 2009

S.H. le lieutenant gouverneur transmet le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 2011, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2011, ainsi que le volume II du budget supplémentaire pour 2008-2009 et le volume I du budget supplémentaire pour 2009-2010, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

Sur la motion de l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. S. Graham, il est résolu que la tranche du discours de S.H. le lieutenant-gouverneur qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 9, l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. S. Graham, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Byrne prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Fitch.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Murphy, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Murphy, appuyé par l'hon. S. Graham, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 16 h 16.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

*Les clients d'Énergie NB s'attendaient de
faire parti de la catégorie des taux de « M »
et « L » sous l'entente proposée avec
Hydro-Québec*

(27 novembre 2009).